

Frais d'assistance des retraités: d'énormes différences selon le lieu

- «Étude comparative tenant compte des besoins en assistance et en soins», version abrégée, 42 pages
- **Auteurs.** Haute école de travail social du Nord-Ouest, Pr Dr Carlo Knöpfel, Johanna Leitner, Nora Meuli et Riccardo Pardini et al.
- **Éditeurs.** Age-Stiftung, Beisheim Stiftung, Emma Schaub Stiftung, Ernst Göhner Stiftung, Fondation Leenaards, Paul Schiller Stiftung, Pour-cent culturel Migros, Société suisse d'utilité publique, Walder Stiftung. Avec le soutien de SwissFoundations

Les coûts de l'assistance et des soins à la charge des particuliers à la retraite pèsent particulièrement lourd sur le budget des classes moyennes. Suivant le lieu de domicile, les différences annuelles sont énormes: jusqu'à 40'000 francs en EMS et 33'000 francs à domicile.



Le fédéralisme génère de très grandes différences. À situation économique et à besoins en soutien parfaitement identiques, le montant du revenu librement disponible des ménages de retraité-e-s varie en fonction du lieu de domicile. Les différences entre les revenus librement disponibles ont tendance à augmenter au fur et à mesure que le revenu et la fortune augmentent. Elles peuvent atteindre jusqu'à 40'000 francs par année pour les personnes vivant en EMS, et jusqu'à 33'000 francs par année pour les retraité-e-s qui vivent à leur domicile.

Les frais d'assistance et de soins à la charge des particuliers pèsent particulièrement lourd pour les classes moyennes. Les ménages dont le revenu des rentes est bas et qui possèdent peu de fortune peuvent demander à percevoir des prestations complémentaires, qui couvrent la majeure partie des frais d'assistance et de soins ou des frais d'EMS. En revanche, les ménages des classes moyennes doivent payer de leur poche des frais d'assistance et de soins nettement plus élevés, et le revenu de leur rente ne suffit pas à couvrir les frais courants d'un EMS. Ces personnes vont donc piocher dans leur fortune jusqu'à pouvoir prétendre à des transferts sociaux.

Pour nombre de retraité-e-s, les frais d'assistance représentent une charge financière importante. Les dépenses d'assistance sont un poste important dans le budget des ménages étudiés. Elles pèsent beaucoup plus lourd que les frais de soins, car dans toute la Suisse, ces derniers sont pris en charge par les caisses-maladie, tandis que les frais d'assistance restent largement à la charge des ménages de retraité-e-s.

Au début du processus de fragilisation, les retraité-e-s paient beaucoup de frais de leur poche. Au début du processus de fragilisation, les personnes âgées ont surtout besoin d'assistance dans la vie quotidienne, mais de peu de soins. Durant cette phase, il faut qu'elles soient en mesure de payer l'assistance nécessaire elles-mêmes ou de compter sur un bon réseau familial ou de voisinage.

En Suisse, le système de sécurité sociale pour les personnes âgées est (trop) complexe. Les retraité-e-s tributaires d'assistance et de soins doivent impérativement savoir se repérer dans un système de protection sociale complexe ou connaître des personnes qui puissent les guider. Pour les personnes âgées, cette complexité peut être un obstacle et les empêcher de faire valoir leurs droits. La conséquence en est que toutes les possibilités disponibles ne sont pas utilisées et que les inégalités deviennent encore plus grandes.

Signalons que ce modèle ne fait pas apparaître les nombreuses heures de soins apportées en plus par les membres de la famille, ami-e-s, voisin-e-s et volontaires dans l'assistance et les soins prodigués aux personnes âgées. Sans cet engagement bénévole, le système social suisse, en particulier dans le secteur ambulatoire, ne pourrait pas fonctionner.

Source : advocacy ag, Bâle/Zurich

[La synthèse](#) en format pdf